



L'essentiel en bref - RESUMÉ du Rapport final - 01.09.2021

Situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels

Résultats de l'enquête auprès des curatrices et curateurs professionnels en Suisse 2021

sur mandat de l'Association suisse des curatrices et
curateurs professionnels (ASCP)

Citation recommandée :

Editeur : Association suisse des curatrices et curateurs professionnels (ASCP-SVBB)

Auteur : Ecoplan

Titre : Situation professionnelle
des curatrices et curateurs
professionnels

Sous-titre : Résultats de l'enquête auprès des curatrices et curateurs professionnels en Suisse

Lieu : Berne

Date : 01.09.2021

© ASCP-SVBB, Berne 2021, tous droits réservés.

Avant-propos

L'Association suisse des curatrices et curateurs professionnels (ASCP) s'engage à promouvoir et à renforcer la profession. L'attrait de la profession dépend de différents facteurs. Il y a cinq ans encore, le degré de satisfaction professionnelle des curatrices et curateurs professionnels n'était pas encore connu, de même que les facteurs exerçant une réelle influence sur cette satisfaction. En 2016, l'ASCP a donc réalisé la première enquête nationale sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels. Ils ont été interrogés sur divers aspects pertinents tels que la charge de travail, la formation continue, la collaboration avec l'APEA ou le tribunal de la famille, ainsi que la mise en œuvre de la loi fédérale révisée à partir de 2013¹.

Après cinq ans, l'association a réitéré l'enquête en 2021. Celle-ci comportait la plupart des mêmes questions afin de permettre une comparaison avec les résultats de l'année 2016.

L'analyse des résultats fournit un aperçu différencié et révélateur de la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels et identifie à la fois les aspects réjouissants et les défis à relever dans le cadre de leur activité quotidienne. L'association espère que les personnes sous curatelle profiteront également des résultats de l'enquête. Ils permettent notamment d'élaborer des mesures afin de réduire la tendance croissante à envisager un changement de poste et donc d'éviter la valse des curatrices ou curateurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble des participantes et participants pour leur précieuse contribution et les responsables hiérarchiques d'avoir facilité la réalisation de l'enquête.

Dr Ignaz Heim
Président ASCP

¹ cf. Ecoplan, rapport final de l'enquête 2016 disponible auprès du secrétariat général de l'ASCP, Schützenmatt 13, 6044 Udligenswil

L'essentiel en bref

Un aperçu représentatif et unique de la situation professionnelle

Cinq ans après la première enquête nationale sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels, l'ASCP a réalisé une deuxième enquête globale en 2021. Le nombre de participants a augmenté de 70% par rapport à 2016, pour totaliser 1'323 curatrices et curateurs professionnels. Les personnes interrogées proviennent de toutes les régions de Suisse, représentent les 26 cantons et les deux formes d'organisation telles que les curatelles professionnelles et services sociaux polyvalents. 25% sont des hommes et près d'un cinquième des répondants travaillent en Suisse latine.

Les résultats sont donc très représentatifs et fournissent un aperçu unique et différencié de la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels.

Satisfaction au travail et sources d'insatisfaction

Avec une part de 85%, la grande majorité des curatrices et curateurs professionnels sont en général satisfaits de leur situation professionnelle. La moitié d'entre eux sont même très satisfaits. A cet égard, aucune différence n'est observée entre les régions linguistiques ou les formes d'organisation (curatelles professionnelles ou services sociaux polyvalents).

Toutefois, l'insatisfaction est nettement plus élevée lorsque les ressources temporelles ne suffisent pas à assurer la gestion de mandats dans le temps de travail contractuel ou si la charge de travail subjective est élevée. Cette situation s'applique à près de deux tiers des curatrices et curateurs. Dans ces conditions, la proportion de personnes insatisfaites s'élève à 80%. Parmi les autres facteurs générant une insatisfaction élevée figurent une mauvaise culture du conflit et de l'erreur, citée par respectivement 27% et 16% des curatrices et curateurs professionnels. Plus d'un tiers de ces répondants sont par ailleurs insatisfaits de leur environnement de travail. Une bonne collaboration avec l'APEA² ou au sein de l'organisation impacte la satisfaction au travail. 81% et 91% respectivement sont satisfaits de la collaboration externe et interne. Lorsque celle-ci est mauvaise, l'insatisfaction augmente fortement, surtout en ce qui concerne la collaboration interne. De même, les processus de travail internes insuffisants et les mauvaises procédures dans le cadre de la collaboration avec l'APEA contribuent fortement à la hausse de l'insatisfaction à l'égard de la situation professionnelle.

Santé

L'impact de la charge de travail élevée sur la santé reste important et n'a pas diminué depuis la dernière enquête réalisée il y a cinq ans. Plus de la moitié des personnes interrogées déclarent souffrir de fatigue excessive et d'épuisement. Près de 40% indiquent avoir des troubles du sommeil.

² Egalement qualifiée de tribunal de la famille dans le canton d'AG.

Promotion de la compétence professionnelle

L'enquête montre que plus l'ancienneté augmente, moins les ressources temporelles disponibles sont contestées. Cela pourrait être attribué à une compétence professionnelle qui s'est développée avec l'expérience et confirme l'importance de la formation, de la formation continue et de l'échange professionnel pour une situation de travail satisfaisante à la fois pour les titulaires de mandats débutants ainsi que les curatrices et curateurs professionnels peu expérimentés. Les employeurs ne semblent pas toujours en être conscients, puisque l'accès à la formation continue et aux possibilités d'inter- et de supervision reste inchangé par rapport à 2016. En d'autres termes, les ressources nécessaires ne sont pas mises à disposition pour la formation et la formation continue. Près de la moitié des répondants ne sont donc pas à même de participer à des formations continues dans la mesure souhaitée; un tiers des répondants n'ont pas un accès suffisant à l'intervision ou à la supervision. Pour pallier la situation, ils recourent à l'échange collégial informel.

Les offres de formation continue sont manifestement de bonne qualité; les contenus peuvent être directement mis en pratique selon 90% des personnes interrogées.

Gestion de la qualité

La situation reste inchangée en ce qui concerne la gestion de la qualité. Près d'un tiers des curatrices et curateurs professionnels n'ont pas de retours sur la qualité de leur travail, ce qui impacte leur satisfaction professionnelle. Celles et ceux qui rapportent un retour insuffisant sur la qualité de leur travail (en termes de régularité, d'étendue et de professionnalisme) sont nettement plus insatisfaits de leur situation professionnelle.

Besoin d'agir au niveau opérationnel

L'enquête montre qu'un quart des personnes interrogées estiment que les processus avec l'APEA sont mauvais. Pour un cinquième, le principe de subsidiarité n'est pas assez pris en compte. Pour un tiers des curatrices et curateurs professionnels, les processus de travail internes sont insuffisants.

Fluctuation

Malgré la satisfaction professionnelle prédominante, la volonté de changer d'emploi a augmenté depuis 2016, étonnamment aussi chez les curatrices et curateurs professionnels satisfaits. 43% de l'ensemble des répondants envisagent un changement professionnel. Ce taux s'élève à 92% pour la quasi-totalité des personnes insatisfaites. Près d'un quart envisage de quitter le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. Malgré le fait que la majorité des curatrices et curateurs professionnels soient satisfaits, ce résultat est préoccupant. Il met en exergue la nécessité d'agir au niveau des organes responsables et directions des curatelles professionnelles et services sociaux polyvalents, ainsi qu'au niveau de la surveillance, c'est-à-dire l'APEA.